



LE PARRAINAGE VERS L'EMPLOI

Une passerelle privilégiée pour les chercheurs d'emploi

C'EST QUOI ?

Le parrainage est un accompagnement personnalisé délivré par des professionnels de tous secteurs d'activités en direction de personnes éloignées de l'emploi avec un projet professionnel défini ou en construction, quel que soit leur âge, leur sexe, leur qualification, leur origine sociale ou géographique.

Cet accompagnement vise à acquérir de nouveaux repères :

- › Un regard actualisé sur les **capacités et les compétences** recherchées par les employeurs, et une connaissance du marché économique
- › Une **confiance et une énergie** restaurées à travers un dialogue pratique et bienveillant, mais aussi à travers un réseau relationnel
- › Un **appui concret et structuré** (simulations d'entretien, mise en relation, conseils sur le monde de l'entreprise...) permettant d'ouvrir la recherche d'emploi

CONTACT

CREPI Ile-de-France
14 rue André Suarès, 75017 PARIS

idf@crepi.org
01 48 03 92 05



ENGAGEMENT D'UNE POLITIQUE RSE

Le parrainage est une initiative du volet social de la RSE qui permet aux entreprises de fidéliser ses salariés en proposant du mécénat de compétence.

En effet, le parrainage est une démarche d'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle et vise à lutter contre toutes formes de discrimination grâce à l'engagement de ces collaborateurs.

Le parrainage est ouvert à toutes les entreprises quelles que soient leur taille, leur activité ou leur situation économique. Il s'agit de développer à la fois **l'employabilité des filleuls** mais aussi **de nouvelles compétences dans l'entreprise.**

FINANCEURS



Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Retrouvez ici
l'ensemble
de nos
actions